



Sol Soleil Solidarité

AMAP des 3 Sol

Contrat d'engagement pour les œufs

Du 16/09/2025 au 21/07/2026

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP, de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs, de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables, de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

CONTRACTANTS

Productrice :

Marie Chazerault-peaudeau
Julian Berthelot
La Ferme au Bout à Gauche
3 La Plarnière
49750 Chanzeaux
auboutagauche@gmail.com
Tél : 06.51.31.00.83

Consom'acteur :

NOM :

Adresse :

Tél :

Mail :

TERMES du CONTRAT

Les **ŒUFS** sont produits par 140 poules pondeuses, l'alimentation est biologique locale (Pays de Loire et Bretagne), Elles ont un beau parcours herbagé et se régalent de nos restes de légumes bio.

Prix : 2,50 € les 6. Vous pouvez commander 6, 12, 18, 24, 30 œufs par livraison.

Nous avons décidé de vendre les poules, en poule de retraite chez les particuliers au bout de 1 an à 1 an et demi,
Paiement en 1 ,2 ou 3 chèques retirés en septembre, janvier et avril.

Livraison toutes les 2 semaines (semaines paires), soit 23 livraisons pour l'année.

Livraison Année 2025 : semaines 38,40,42,44,46,48,50,52

Livraison Année 2026 : semaines 2,4,6,8,10,12,14,16,18,20,22,24,26,28,30

Chacun apporte sa boîte à œufs.

Nbre d'œufs	Prix	Prix pour la saison	Montant des chèques si versement en 3 chèques	Montant des chèques si versement en 2 chèques	Cochez votre commande
6	2,50€	2,50x 23 = 57,50 €	19,16 €	28,75 €	
12	5€	5 x 23 = 115 €	38,30 €	57,50 €	
18	7,50€	7,50 x 23 = 172,50 €	57,50 €	86,50 €	
24	10€	10 x 23 = 230 €	76,60 €	115 €	
30	12,50€	12,50 x 23 = 287,5	95,83 €	143,75 €	

Défauts d'engagement Producteur : Les aléas de production peuvent engendrer des surplus ou des manques d'œufs à certaines périodes.

Les quantités livrées sont comptabilisées afin d'assurer l'engagement contractuel en moyenne sur l'année.

Consommateur : Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non. Exceptionnellement et sous réserve d'avoir été prévenu 24h à l'avance le producteur pourra proposer une solution alternative. Dans tous les autres cas, le contenu de la livraison redevient de fait la propriété du producteur qui peut en disposer à sa guise.

Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit obligatoirement être adhérent de l'AMAP des 3 Sol.

Consomm'acteur : NOM :

commande _____ œufs toutes les deux semaines, et à verser la somme de _____

en 1 2 3 Chèques (à l'ordre de BERTHELOT Julian)

Date

fait en 2 exemplaires

Signature du producteur :

Signature du Consom'acteur